



#### AVANTAGES

- Utilisation du produit dans différents secteurs d'activité : **nettoyage et désinfection** des sols et des surfaces (TP2/4) : matériels, mobiliers, équipements, dans les industries, milieu agro-alimentaire, transports, pharmaceutique, cosmétique, collectivités, le domaine médical, parkings, centre commerciaux...
- Sans EDTA, sans aldéhyde. Sans parfum.
- Jerrican 20 l - Symbolisé SNCF N°: **02100588** (CTR 72209)



#### APPLICATION

Nettoyant désinfectant pour sols protégés ou non, surfaces, matériels, mobiliers et équipements.

Recommandé pour la désinfection des camions frigorifiques, citernes, intérieurs d'entrepôts de stockage...

Conforme au décret n°73-138 : nettoyage des surfaces en collectivité, pouvant entrer en contact avec des denrées alimentaires.

**Conforme à l'arrêté du 19/12/13 modifiant l'arrêté du 08/09/99. Un rinçage à l'eau potable est nécessaire pour les surfaces destinées à entrer en contact avec des denrées alimentaires.**

#### MODE D'EMPLOI

En balayage ou essuyage humide, lavage mouillé, bio nettoyage.

Ne pas rincer (sauf sur les surfaces susceptibles d'être en contact avec les denrées alimentaires).

Utilisation possible en autolaveuse, nébulisateur et nettoyeur haute pression.

#### CARACTERISTIQUES PHYSICO-CHIMIQUES

Aspect :	Liquide fluide
Couleur :	Incolore
Odeur :	Légèrement alcoolisée
Densité à +20°C :	1
pH à 20°C :	10.3
Stockage :	Entre +5°C et +35°C

#### TYPE DE PRODUIT

Nettoyant désinfectant (TP2 et 4) prêt à l'emploi – Règlement Biocides 528/2012



## 5892

### NETTOYANT DESINFECTANT VIRUCIDE PRET A L'EMPLOI

#### SUBSTANCE ACTIVE

Chlorure de didécyl diméthyl ammonium (n° CAS 7173-51-5) Concentration 0.3% (m/m)  
Chlorure de benzalkonium (n° CAS 68424-85-1) Concentration 0.2% (m/m).

#### SECURITE

Produit réservé à un usage exclusivement professionnel. Pour plus d'informations se référer à la fiche de données de sécurité. Utilisez les biocides avec précautions. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

#### PROPRIETES MICROBIOLOGIQUES

##### Activité bactéricide :

EN 1276 + EN 13697 (5 min – 20°C),  
EN 13727 (5 min – 20°C) + EN 14561 (5 min – 20°C)

##### Activité lévuricide :

EN 1650 + EN 13697 (15 min – 20°C),  
EN 13624 (5 min – 20°C) + EN 14562 (15 min – 20°C)

##### Activité fongicide :

EN 1650 (15 min – 20°C) + EN 13697 (15 min – 20°C),

##### Activité virucide :

EN 14476 + A2  
sur Norovirus – Poliovirus - Adenovirus (15 min – 20°C),  
sur Coronavirus, Papillomavirus (15 min – 20°C),  
sur HBV, BVDV, H1N1, (5 min – 20°C)  
sur Herpès, Vaccinia virus, Rotavirus (5 min – 20°C),  
sur HIV (60 sec – 20°C)

#### EMBALLAGES

Jerrican 5 l	Réf. 25892J1	CARTON x 4 - PALETTE x 112
Jerrican 20 l	Réf. 25892O1	PALETTE x 28
Fût 200 l	Réf. 25892U2	
IBC 1000 l	Réf. 25892N1	
Pulvé 750 ml	Réf. 25892i3	CARTON x 6 - PALETTE x 570



FT5892 / Indice 7 – 02/10/2020

ORAPI® ne peut pas avoir connaissance de toutes les applications dans lesquelles sont utilisés ses produits et des conditions de leur emploi. ORAPI® n'assume aucune responsabilité quant à : à la convenance de ses produits pour une utilisation donnée ou dans un but particulier, aux méthodes d'application sur lesquelles il n'a aucun contrôle. Les informations contenues dans la présente fiche technique ne doivent en aucun cas se substituer aux essais préliminaires qu'il est indispensable d'effectuer pour vérifier l'adéquation du produit à chaque application envisagée. L'utilisateur du produit décrit dans la présente fiche technique reste seul responsable de toutes les mesures qui s'imposent pour protéger les personnes et les biens contre tous risques pouvant résulter de la mise en œuvre et/ou de l'utilisation de ce produit. En conséquence, ORAPI® dénie toutes garanties implicites ou explicites, y compris les garanties liées à l'aptitude à la vente ou d'adéquation à un besoin particulier, résultant de la vente ou de l'utilisation de ses produits. ORAPI® dénie notamment toutes poursuites pour des dommages incidents ou conséquents quels qu'ils soient, y compris les pertes financières d'exploitation.